



ENSEMBLE VERS LA BIENTRAITANCE

ON EST PLUS FORT QUE LA MALTRAITANCE

BULLETIN DE LIAISON POUR CONTRER LA MALTRAITANCE ET
PROMOUVOIR LA BIENTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES
AÎNÉES-RÉGION DES LAURENTIDES

BULLETIN DE LIAISON

UNE NOUVELLE PARUTION

À l'approche de la journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées prévue le 15 juin prochain, je tiens à partager avec vous ce bulletin d'information qui va vous outiller sur le sujet de la maltraitance tout en offrant des ressources utiles pour ceux qui en ont besoin.

Cette journée est l'occasion de prendre position contre ce phénomène inacceptable auquel on ne peut rester insensible. Tous ensemble agissons afin de sensibiliser la communauté sur le sujet.

La [Ligne Aide Abus Aînés](#) vous offre un service d'écoute professionnel et confidentiel. Il est possible de la joindre en composant le 1 888 489-2287 entre 8 h 00 et 20 h 00, 7 jours par semaine.

Kathleen Gagnon, coordonnatrice régionale spécialisée en matière de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées - Laurentides



DANS CE NUMÉRO

- 1 Origine de la journée mondiale du 15 juin
- 2 Quoi de neuf?
- 6 Coffre à outils
- 7 À l'agenda

ORIGINE DU 15 JUIN

Proclamée par l'ONU en 2011, la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées du 15 juin est l'occasion idéale de souligner l'importance de mettre en place diverses actions visant à reconnaître, dénoncer et intervenir pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées, ainsi qu'à promouvoir la bienveillance à leur égard.

« Personne, jeune ou vieux, n'est quantité négligeable. »
(António Guterres, Secrétaire général des Nations Unies, mai 2020).

Agissons ensemble afin de sensibiliser sur le sujet et d'encourager l'adoption de comportements bienveillants.

Pour vous joindre à la cause du 15 juin :

- Portez le ruban mauve ou un vêtement mauve;
- Communiquez avec des personnes âgées de votre entourage pour prendre de leurs nouvelles ;
- Parlez de cette journée, de l'importance du droit fondamental des aînés de vivre dans la dignité, et à l'abri de la maltraitance ;

FICHE MALTRAITANCE - ENTOURAGE

La maltraitance chez les personnes âgées C'est inacceptable, agissons!

La crise que nous vivons actuellement crée un terrain fertile pour l'apparition de situations de maltraitance envers les aînés. Dans ce contexte, il s'avère important de prendre soins les uns des autres. En tant que proche, ami, voisin, membre de la famille, vous pouvez agir et faire la différence pour faire cesser une situation de maltraitance.



1 Garder l'œil ouvert: Être sensible aux signes et aux indices à observer et être à l'écoute.

Quelques indices à observer. La personne aînée:

- Présente des blessures;
- Présente de l'anxiété;
- S'isole;
- Se plaint de malaise;
- N'a pas suffisamment d'argent pour ses besoins essentiels;
- A des changements dans ses comportements ou ses habitudes.

2 Aborder le sujet: En parler ouvertement avec la personne sans la brusquer, attendre le bon moment (sécurité et respect), valider et vérifier vos inquiétudes auprès de la personne.

Exemples de questions à poser:

- Comment ça va?
- Je m'inquiète pour vous?
- Est-ce qu'il y a quelqu'un qui vous rend mal à l'aise?

Attention: Vérifiez vos inquiétudes auprès de la personne ou auprès d'un intervenant pour ne pas tirer de conclusions hâtives.

3 Demeurer ouvert: Être à l'écoute sans jugement, maintenir le contact et respecter le rythme de la personne. Croire la personne si elle se confie à vous et l'accompagner vers les services si elle le souhaite.

Exemples d'actions à poser:

- Demander si la personne accepte d'en parler à une personne de confiance, son médecin, un prêtre, un ami, etc.;
- Proposer d'accompagner la personne vers les services locaux (organisme de défense des droits des aînés, travailleur de milieu, etc.);
- Laisser un numéro de référence (Info-Social 811 ou la Ligne Aide Abus Aînés);
- Lui mentionner que vous êtes disponible à n'importe quel moment.

Besoin d'aide?



LIGNE AIDE ABUS AÎNÉS
1 888 489-ABUS (2287)

www.aideabusaines.ca

Québec

En vue de la journée du 15 juin 2022, vous êtes invités à diffuser largement la fiche de maltraitance destinée à l'entourage.
Pour les télécharger, cliquez sur la version souhaitée :

[Fiche maltraitance entourage FR](#)

[Fiche maltraitance entourage ANG](#)



LIGNE AIDE ABUS AÎNÉS
1 888 489-ABUS (2287)

FICHE MALTRAITANCE - PERSONNE

La maltraitance chez les personnes âgées

Je me donne le droit d'agir!

La crise que nous vivons actuellement augmente l'isolement social et le sentiment de solitude chez plusieurs d'entre nous. Lorsque nous croyons être dans une situation de maltraitance, il faut agir.



Qu'est-ce que la maltraitance?

La maltraitance consiste en un ou plusieurs gestes, ou une absence d'action appropriée, qui cause du **tort** ou de la **détresse** à la personne âgée. Elle se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance. Elle est souvent commise par un proche, mais peut aussi l'être par des personnes offrant des services ou des soins. Parfois, la personne maltraitante n'a pas de mauvaise intention. La maltraitance ne s'accompagne pas toujours de violence. Toutefois, la négligence peut causer autant de tort que la violence.

Quoi faire?

1. Nommer vos limites

Vous pouvez agir en exprimant votre opinion, votre accord ou désaccord. Vous pouvez prendre une période de réflexion avant de répondre « oui » à quelque chose que l'on vous demande. Vous ne devriez pas ressentir une pression ou un signe de malaise pour répondre à une personne.

Exemples de maltraitance :

- Vous subissez du chantage ou des menaces de la part de votre entourage.
- On vous infantilise.
- On vous bouscule parce que vous ne marchez pas assez vite.

2. Briser l'isolement

Parlez avec une personne en qui vous avez confiance, n'hésitez pas à demander de l'aide, ne restez pas seul avec une situation qui vous crée un malaise.

Exemples de maltraitance :

- On vous coupe l'accès à des services.
- On ne vous permet pas de parler à votre famille, à votre médecin ou à votre comptable.

3. Demeurer à l'écoute de vos émotions

Faites-vous confiance dans ce que vous ressentez, écoutez votre voix intérieure, apprenez à vous respecter.

Exemples de maltraitance :

- On vous intimide et vous vous sentez angoissé.
- On ne répond pas à vos besoins essentiels requis à votre santé.

4. Faire valoir vos droits et vos choix selon vos besoins

Vous avez des droits, peu importe votre âge, votre sexe, votre origine ou votre orientation sexuelle.

Exemples de maltraitance :

- On vous met de la pression pour faire un nouveau testament contre votre gré.
- Vous êtes privé d'intimité dans votre milieu de vie.
- On ne respecte pas vos choix, on décide à votre place, sans vous consulter.

Besoin d'aide?

- Explorez des pistes de solution avec une personne de confiance.
- Téléphonnez à des lignes d'écoute ou à des services de votre localité : CLSC, Ligne Aide Abus Aînés, Centre d'action bénévole, organismes de défense de droits, organismes de médiation citoyenne, etc.



LIGNE AIDE ABUS AÎNÉS
1 888 489-ABUS (2287)

www.aideabusaines.ca

Québec

Fiche maltraitance destinée à la population. Pour les télécharger, cliquez sur la version souhaitée :

[Fiche maltraitance personne FR](#)

[Fiche maltraitance personne ANG](#)



LIGNE AIDE ABUS AÎNÉS
1 888 489-ABUS (2287)

Loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne en situation de vulnérabilité ainsi que la surveillance de la qualité des services de santé et des services sociaux (2022, chapitre 6)

Sanctionné le 6 avril 2022

En bref, quelques mesures contenues dans la Loi afin d'atteindre l'objectif de lutter contre la maltraitance. Veuillez vous référer au texte de Loi officiel pour connaître toutes les mesures. Pour le consulter, cliquez [ICI](#).

Bonification de la définition de « personne en situation de vulnérabilité : *« une personne majeure dont la capacité de demander ou d'obtenir de l'aide est limitée temporairement ou de façon permanente, en raison notamment d'une contrainte, d'une maladie, d'une blessure ou d'un handicap, lesquels peuvent être d'ordre physique, cognitif ou psychologique, tels une déficience physique ou intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme ».*

Optimisation de la reddition de comptes des commissaires locaux aux plaintes et à la qualité des services (CLPQS) en matière de maltraitance : S'ajoute le devoir d'informer le DG de l'établissement ainsi que le ministre de la Santé et des Services sociaux lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire à l'existence d'une situation susceptible de compromettre la santé ou le bien être d'un usager ou d'un groupe d'usagers.

Élargissement de l'obligation de signaler un cas de maltraitance par exemple :

- pour les personnes en CHSLD;
- Pour les personnes vulnérables demeurant en résidences privées pour aînés (RPA);
- Pour les usagers des ressources intermédiaires (RI) ou en ressources de type familiale (RTF);
- Pour une personne inapte selon une évaluation médicale;
- Pour les personnes sous mandat de protection homologué, en tutelle ou en curatelle.

Mise en place d'un centre provincial d'aide, d'évaluation et de référence concernant la maltraitance : une porte d'entrée unique concernant les situations de maltraitance envers une personne aînée ou une personne majeure en situation de vulnérabilité.

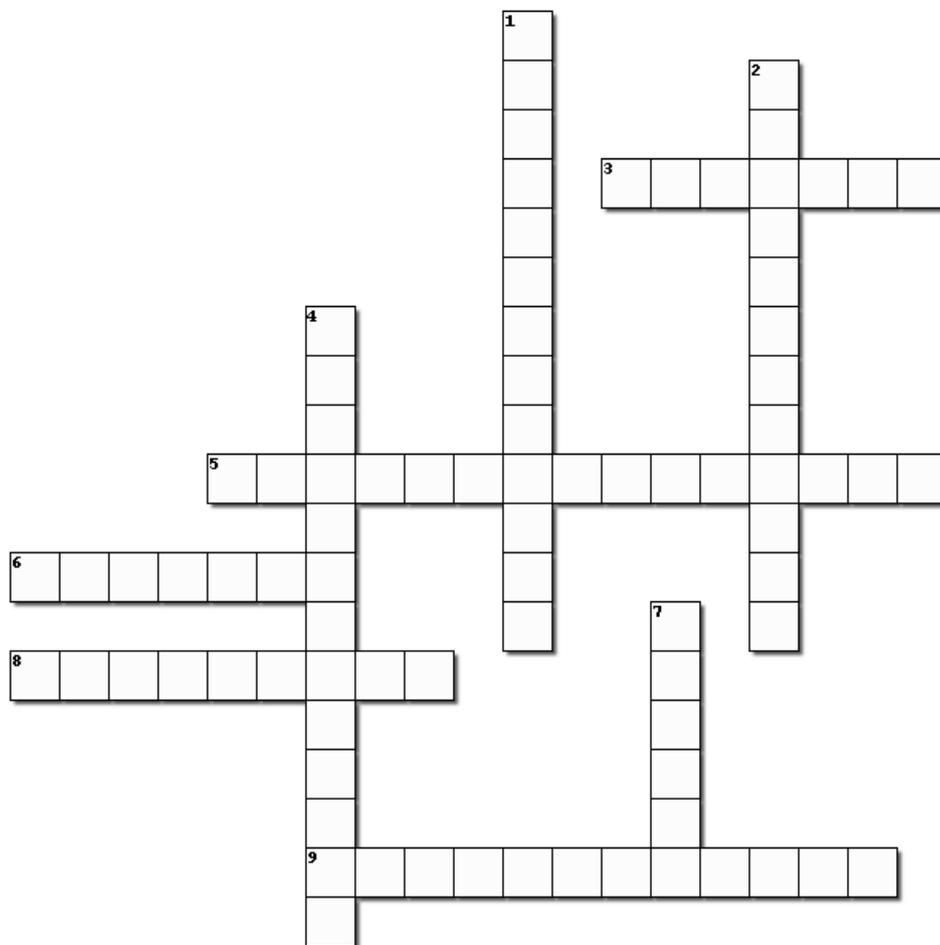
Clarification des rôles et des responsabilités des acteurs impliqués dans le processus d'intervention concerté.

Ajout d'infractions pénales applicables à des manquements à certaines obligations prévues par la Loi.

Source : publicationduquebec.qouv.qc.ca



Mot croisé - Bienveillance



Created using the Crossword Maker on TheTeachersCorner.net

Horizontal

- 3. Sentiment de considération envers quelqu'un.
- 5. Action permettant de prévenir la maltraitance en éduquant l'entourage.
- 6. Permet de détecter une situation de maltraitance et de la prendre en charge.
- 8. Décrit l'intégration d'une personne ou d'un groupe.
- 9. Volonté d'engager sa personne ou ses biens, ou les deux (donner son accord).

Vertical

- 1. Gestes, paroles ou attitudes qui constituent une atteinte au bien-être ou à l'intégrité psychologique. Maltraitance ...
- 2. Profiter de l'état de vulnérabilité ou de dépendance d'une personne pour la priver de ses droits.
- 4. Promouvoir le bien-être de l'utilisateur tout en respectant ses droits, ses choix et son autodétermination.
- 7. Discrimination en raison de l'âge d'une personne

*Solution à la dernière page du bulletin.



Campagne de sensibilisation à la maltraitance envers les aînés – Laurentides

Surveiller la page [Facebook de la TCRAL](#)



La [Table de Concertation Régionale des Aîné-e-s des Laurentides](#) impliquée à vos côtés dans la lutte contre la maltraitance et la promotion de la bienveillance envers nos aînés, prépare une campagne de 5 publications Facebook visant le grand public. Cette campagne est préparée en collaboration avec Mme Kathleen Gagnon, coordonnatrice Laurentides en matière de lutte contre la maltraitance envers les personnes aînées.

Du dimanche 12 juin au jeudi 16 juin 2022, une capsule de sensibilisation sera publiée chaque jour sur cette page Facebook, accompagnée d'un court texte et d'un lien vers des ressources et des outils. Voici l'adresse de la page Facebook :

<https://www.facebook.com/aineslaurentides>

Afin de maximiser l'impact de cette campagne, nous vous invitons à partager chaque publication quotidienne, en utilisant notre message où en ajoutant le vôtre. Nous espérons ainsi atteindre un maximum de personnes de toutes les générations et susciter un mouvement de réflexion et d'actions en faveur du bien-être des personnes aînées de notre communauté régionale.

Merci de participer avec nous à l'amorce de ce beau et honorable mouvement

Source : Table de Concertation Régionale des aînés des Laurentides



Webinaire gratuit

15 juin 2022

De 11 h 45 à 13 h 15



15 juin

JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE
CONTRE LA MALTRAITANCE
DES PERSONNES ÂÎNÉES

Votre
gouvernement

Québec

Pour assister au webinaire : [Utiliser ce lien Teams](#)

En collaboration avec la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées, les coordonnatrices régionales de lutte contre la maltraitance vous convient à ce webinaire, présenté par Mme Marie Beaulieu et Mme Alice Casagrande:

DILEMMES ÉTHIQUES ET RESSOURCES DANS LA LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES ÂÎNÉES

La lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées pose des questions éthiques qui, idéalement, doivent guider l'action et non la freiner. Par exemple :

Pour les praticiens, pensons notamment à la volonté de préserver, voire de favoriser l'expression de l'autodétermination de la personne âgée qui se conjugue à la nécessité, ou au devoir, de la protéger.

Pour les intervenants, réfléchissons avec eux lorsqu'ils s'interrogent sur la portée et les limites de leur autonomie d'action ainsi que sur la confidentialité dans le partage d'informations au sujet d'une situation donnée.

Pour les gestionnaires ou les cadres qui animent des équipes de praticiens, pensons à la conciliation entre l'exigence de compétences et la nécessité de pourvoir des postes — ou maintenir des effectifs suffisants — qui peuvent conduire à faire des concessions dans les recrutements.

Pour tous ceux qui constatent des actes de maltraitance issus des pratiques de leurs pairs, pensons au conflit de loyauté et à la difficulté de devenir lanceur d'alerte.

Cet exposé à deux voix, une en provenance de la France et l'autre du Québec, vise à créer un espace dialogique permettant de penser l'éthique en action dans la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées.



Marie Beaulieu, Ph. D.

Marie Beaulieu, membre de la Société royale du Canada, elle est professeure titulaire à l'École de travail social de l'Université de Sherbrooke et chercheure au Centre de recherche sur le vieillissement du Centre de santé et de services sociaux de l'Estrie-Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS-Estrie-CHUS). Depuis 2010, elle est titulaire de la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées, financée par le gouvernement du Québec. Dès 2017, elle codirige un centre collaborateur de l'OMS qui traite des environnements amis des aînés — lutte contre la maltraitance. À ce titre, elle a notamment été membre de l'équipe de direction des travaux de consensus internationaux établissant les priorités en matière de lutte contre la maltraitance incluses dans la programmation de la Décennie pour un vieillissement en bonne santé 2021-2030 de l'OMS.



Alice Casagrande est diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, de l'Université de Cambridge et de l'École des hautes études en sciences sociales (DEA de philosophie). Elle a exercé dans l'univers associatif et public et s'est spécialisée dans la lutte contre la maltraitance des publics vulnérables. Depuis 2019, elle préside en France, la Commission nationale de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance. Elle est l'autrice de *Ce que la maltraitance nous enseigne* (2012) et *Éthique et management du soin et de l'accompagnement* (2016).

LIGNE AIDE ABUS ÂÎNÉS
1 888 489-ABUS (2287)

À L'AGENDA

Activité pour les travailleurs et bénévoles

Afin de mieux comprendre la réalité des personnes âgées

Organisée par
LA FADOQ—RÉGION DES LAURENTIDES
En collaboration avec
le COMITÉ PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE PdH



Cet atelier de sensibilisation aux impacts du vieillissement humain se tiendra le 20 juin 2022 à 13 h30, dans la région de Sainte-Adèle.

Vous êtes intéressés à participer ou souhaitez en connaître davantage sur le programme ? Contactez Virginie Munger au 819 429-5858 poste 226 virginie@fadoqlaurentides.org

Solution du mot croisé – Bientraitance

1. Psychologique
2. Exploitation
3. Respect
4. Bientraitance
5. Sensibilisation
6. Repérer
7. Âgisme
8. Inclusion
9. Consentement

RÉDACTION ET COLLABORATION

RESPONSABLE :

Kathleen Gagnon

Coordonnatrice régionale en matière de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées-CISSS des Laurentides

COLLABORATEUR :

Guillaume Pettigrew

Agent administratif -CISSS des Laurentides



PARUTION DU PROCHAIN BULLETIN : **Novembre 2022**

DATE DE TOMBÉE DES ARTICLES : **5 octobre 2022**

Vous souhaitez faire connaître une activité, un évènement?
Vous désirez faire paraître un court texte en lien avec la lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées?
Vous avez des commentaires ou des suggestions?

Faites-les parvenir à l'adresse suivante :

kathleen.gagnon.sommets@ssss.gouv.qc.ca



LIGNE AIDE ABUS AÎNÉS
1 888 489-ABUS (2287)